



La soupe au caillou

Des nouvelles du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

26 mars 2003

Par l'équipe du Collectif

Numéro 127



Chiffres, écarts et autres matières à réflexion Pauvreté et élections

La campagne de financement du Collectif s'en vient

D'ici peu, au début avril, nous entreprendrons notre campagne de financement annuelle auprès des organismes appuyeurs. Cette année, nous sommes à plusieurs milliers de dollars de notre besoin de financement, ce qui fait que l'année va être plus dure que les dernières à boucler. Quand vous verrez l'enveloppe arriver, pensez-y !

Des forêts de prétextes

Pour rester dans l'image de la forêt de chiffres évoquée ci-contre, on pourrait parler aussi de la forêt de préjugés, de peurs, de contradictions, de volontés de plaire aux unEs et aux autres, qui s'érige sur le terrain de l'amélioration directe des revenus des plus pauvres. Voici deux exemples d'annonces qui donnent à réfléchir non sur les annonces, mais sur les silences.

On a annoncé en début de semaine 22 M\$ de plus dans le programme *Naître égaux, grandir en santé*, ce qui est une bonne chose. Mais sur le 17 M\$ qu'il faudrait pour rétablir la gratuité des médicaments à l'aide sociale, toujours rien.

On a annoncé ensuite que les pensions alimentaires ne seront plus déduites du calcul du revenu pour accéder à une bourse d'études. C'est encore une fois une très bonne chose. Mais pourquoi ne pas faire le même chemin du côté de l'aide sociale ? Là, ça semble mille fois plus épineux.

Où est le point commun d'après vous ? Au seuil de l'aide sociale, l'égalité en droits est évincée depuis belle lurette par une loupe qui transforme les pailles en poutres. Ainsi naissent des forêts de prétextes.



Bonjour tout le monde ! Depuis son lancement il y a quelques jours, notre opération d'engagements des candidatEs et des partis politiques vers un Québec sans pauvreté a été bien reprise par les médias, et surtout par vous, qui nous appelez, à l'occasion, à la veille de rencontrer unE candidatE, pour plus d'information sur

la quatrième ou la septième mesure urgente... Dans plusieurs régions, en Estrie par exemple, des groupes se sont mis à l'oeuvre. Dans d'autres, l'opération se fera conjointement avec la campagne d'un autre réseau. De notre côté, nous avons acheminé nos demandes à chaque formation politique pour rencontrer leur chef. Le téléphone a commencé à sonner, nous vous en donnerons des nouvelles.

Vous aurez remarqué également que ces temps électoraux sont pour le moins très ambigus sur la question de la lutte à la pauvreté et beaucoup moins sur d'autres questions. Pour le moment, entre le silence des unEs sur les mesures urgentes et les promesses de baisses d'impôt et de workfare des autres, le brouillard est solide sur l'horizon auquel on tient. Pourtant il est logique et raisonnable d'y tenir. D'où l'importance de tenir bon et de maintenir le cap.

La caricature du *Devoir* du 25 mars où on voit Bernard Landry en habits militaires refuser de donner les informations sur sa guerre à la pauvreté pour ne pas alimenter l'ennemi est assez révélatrice... d'une douteuse compréhension et appropriation de la loi 112. Curieux tout de même que les solutions qui viennent de vous et nous qui sommes sur le terrain de la lutte à la pauvreté depuis des années paraissent suspectes, alors que, dans les termes mêmes de la loi 112, notre expertise devrait sembler précieuse et à rechercher. Alors il pousse des forêts de chiffres sur les chemins que nous voudrions ouvrir comme pour assurer la population que tout va bien et que le gouvernement investit beaucoup... tout en détournant des chemins en question. Après les élections il faudra revenir sur comment on pourrait établir une méthodologie acceptable pour calculer les investissements publics en matière de lutte contre la pauvreté... avec tous les chemins. En attendant voici quelques faits assez incontournables qui peuvent vous servir dans cet exigeant boulot de conviction et de persévérance en situation de brouillard.

Une situation de base qui a empiré depuis 1995

Un des chemins à ouvrir, c'est celui de l'amélioration directe des revenus des plus pauvres. Pas pour du luxe, pour une couverture décente des besoins essentiels. Quels détours on fait en ce moment pour ne pas passer par là ! Pourtant, il y a des chiffres incontestables pour montrer qu'avant et depuis 1995, on a laissé les «mimima sociaux» empirer.

En 1995, une personne assistée sociale apte au travail qui participait à des mesures et devait se procurer des médicaments prescrits recevait $500\$ + 150\$ = 650\$$, en dollars de 1995.

En 2003, une personne dans la même situation reçoit $523\$ + 130\$ - 16,67 = 636,33\$$, soit moins qu'en 1995, en dollars de 2003. Elle couvre encore moins qu'en 1995 ses besoins essentiels.

En plus, selon le Front commun des personnes assistées sociales du Québec, compte tenu de la hausse du coût de la vie, en dollars constants, la prestation annuelle d'aide sociale de base de 2003 vaut 500\$ de moins que la prestation de 1995.

Des écarts qu'on a laissé se creuser


Pendant ce temps, selon un tableau publié dans *La Presse* du 16 mars, une personne seule qui avait un revenu de 50 000\$ en 1999, soit un revenu proche du revenu moyen du cinquième le plus riche de la population pour les personnes seules, réalise en 2003 pour un même revenu 2 988\$ d'économies nettes en baisses d'impôt combinées du Québec et du fédéral. Ceci sans compter l'amélioration de son salaire pendant ces quatre ans. Une demi-prestation d'aide sociale!

Un ménage à deux revenus qui gagnait 100 000\$ en 1999, soit le revenu moyen du cinquième le plus riche de la population, réalisera en 2003 des économies nettes d'impôt (fédéral et Québec) variant de 5 725\$ à 6 454\$ selon les exemples retenus. C'est l'équivalent d'une prestation d'aide sociale. Ceci alors que ce ménage couvrait déjà largement ses besoins essentiels.

Et cette fois, tant le PQ, le PLQ, que l'ADQ, n'y voient aucun problème. C'est même, pour le PLQ et l'ADQ, un des enjeux de l'élection d'en réclamer plus. Que d'écarts dans la façon d'aborder le revenu personnel! Que de revenus qui n'entrent plus ou n'entreront plus dans les coffres de l'État alors que les besoins essentiels des plus pauvres ne sont pas couverts.

Tenir bon

Mises côte à côte ces données habituellement séparées forcent le regard à s'ajuster. Elles rappellent le bien fondé du deuxième principe de notre proposition de loi, qui n'a rien à voir avec la production de la richesse mais avec sa meilleure distribution et une meilleure rétribution de sa production au bas de l'échelle : l'amélioration des revenus du cinquième le plus pauvre de la population passe avant l'amélioration des revenus du cinquième le plus riche. L'égalité en droits ne peut survivre à un regard complaisant en haut de l'échelle et inquisiteur au bas de l'échelle. La seule façon d'évoluer là-dessus comme société est de le rendre de plus en plus clair. Le chemin qu'on a fait dans cette direction n'est pas défait, même s'il passe des voiles de brouillard dessus.

Alors, on vous invite à tenir bon et à faire le maximum à partir des possibilités qui se présentent à vous pour obtenir des prises de positions claires : sur nos mesures urgentes et sur notre volonté que la loi 112 soit appliquée comme du monde... et avec le monde qui a voulu et proposé une loi. Le travail que nous aurons réussi à faire dans cette direction auprès des différentEs candidatEs sera autant d'acquis après l'élection. 

Une tournée sur les savoirs-faire AVEC par chez-vous

Comme certainEs d'entre vous ont pu le constater lors de la dernière rencontre du Collectif, le Projet AVEC en arrive à l'étape de s'ouvrir au réseau, après une première appropriation par le comité AVEC. Les activités se multiplient et les résultats commencent à émerger, en plus de toute l'expertise AVEC déjà développée aux quatre coins du Québec. C'est un savoir-faire souvent méconnu qui, s'il était mis en évidence, pourrait influencer d'autres pratiques et contribuer à ce qu'on applique de plus en plus le troisième principe de la proposition de loi du Collectif. Celui-ci, rappelons-le, vise à ce que les personnes en situation de pauvreté soient associées à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des processus qui les concernent. Ce principe est repris en partie dans la loi 112, mais son application dépendra beaucoup de notre capacité en tant que réseau à en soutenir le comment et le pourquoi. D'où l'idée de se donner des outils et des moyens pour regrouper et diffuser tous ces savoirs afin qu'ils soient connus et repris le plus largement possible.

Dans cette perspective de réseautage, nous, i.e. vos deux chargées de projet AVEC, commençons une tournée qui se poursuivra selon vos disponibilités d'ici l'été et ensuite aussi au début de l'automne. Cette tournée vise à présenter le projet AVEC et à échanger sur les façons de le concrétiser. Nous voulons également aller chercher ce que vous faites déjà dans le sens de la dimension AVEC dans chacun de vos groupes afin d'en faire profiter le plus de gens possible. Nous cherchons une façon simple de relayer les expériences sans vous surcharger. D'où l'idée aussi de nous déplacer et d'aller faire un tour par chez-vous, que ce soit pour une rencontre échange sur la question ou pour participer à une de vos activités où la dimension AVEC est présente. Nous allons nous assurer d'entrer en contact avec l'ensemble des membres du Collectif. Par ailleurs l'invitation est ouverte aussi à l'ensemble des groupes qui reçoivent et diffusent ce bulletin. Si ça vous intéresse, appelez-nous ou encore envoyez-nous un petit mot sur les pratiques que vous aimeriez partager, histoire qu'on puisse ajouter votre expertise à notre collecte.

Pour info : Marie-Anne ou Evelyne au Collectif.



Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

C.P. 1352 Terminus, Québec, Qc, G1K 7E5. Tél.: (418) 525-0040 / Télécopieur: (418) 525-0740 / Courriel: collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca